ART. 8 N° 806

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

### MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 806

présenté par Mme Marsaud

-----

#### **ARTICLE 8**

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« un mode de communication à distance »

les mots:

« voie électronique ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à préciser le champ des procédés techniques pouvant être employées dans la résiliation d'un contrat souscrit par voie électronique, conformément au principe de parallélisme des formes renforcé par l'article 8 du projet de loi.